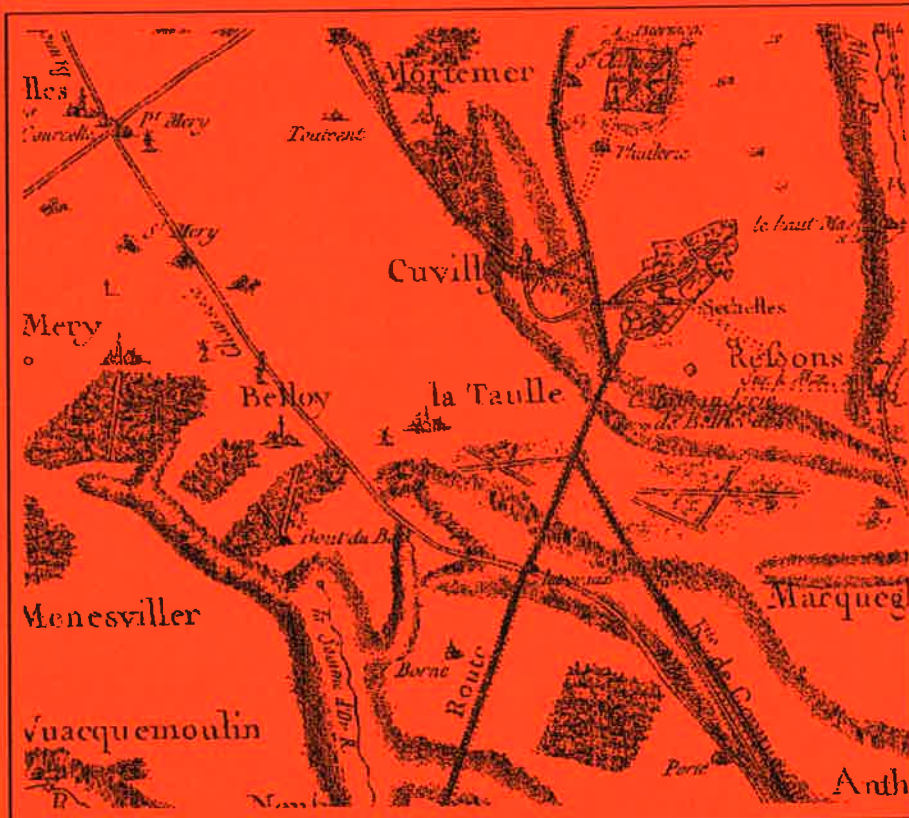


COMMUNE DE LATAULE

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

7.1



ARRET

Vu pour être annexé à la délibération du 07.02.2008

ENQUETE PUBLIQUE

Vu pour être annexé à l'arrêté du 07.10.2008

APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération du 19.02.2009

EXECUTOIRE

A compter du 03.2009

**Annexe 7
Sanitaire
RAPPORT**

ENJEUX - Atelier d'Urbanisme et d'Aménagement Urbain
14 avenue Albert 1^{er} - 60300 SENLIS Tel : 03.44.60.05.01 - Fax : 03.44.53.62.64
Sarl au capital de 50.000 f. - RCS SENLIS B 385157474 - CODE APE - SIRET 38515747400011

Annexe Sanitaire

Notice

La commune de **Lataule** a effectué dans la période précédente de très importants travaux de modernisation et d'enfouissement des réseaux :

- Des travaux de réseau électrique et d'éclairage public effectués en 2 tranches en **1995** et **1997**;
- Des travaux de renforcement du réseau électrique BT/HT et d'éclairage public effectués en **2001** pour la dérivation de la **ferme du Moulin** ;
- La mise en souterrain du réseau **France Telecom** pour la traversée du village effectués en **1997** ;
- Le réseau d'eau pluviale ;

1 : L'EAU POTABLE

a) Origine, concessionnaire

Les 2 communes sont incluses dans le **Syndicat d'adduction de Lataule Belloy** créé en **1932**. Le réservoir de **50 m³** est implanté sur la commune de **Lataule** en bordure de la route reliant les 2 villages (*cote altimétrique sol 132 m NGF*); il est alimenté par un captage situé sur la même commune au lieu-dit « **le Bois de Genlis** », déclaré d'utilité publique le **2 juillet 1986** et fournissant une eau conforme aux normes sanitaires. Le concessionnaire est la **SLE**.

b) Le réseau de distribution

Le réseau a été réalisé au début des **années 30** ; les canalisations principales en fonte grise ont un diamètre de **80 mm**. Les villages sont alimentés depuis le réservoir par une canalisation de **O80** suivant la **rue de Belloy** et les **rues de Compiègne** et de **Cuvilly**;

A partir de cette desserte principale, les voies secondaires et les écarts sont desservis comme suit :

- Les habitations de la **rue de Compiègne** sud et la **rue de Courcelles** sont desservies par des antennes de **O80**; Les rues **des Vignes** et **de Bellicourt** et la **ruelle des Pinsons** sont desservies par des poly **51/63** et **41/50** ;
- L'écart de la **Ferme du Moulin** est desservi depuis la **rue de Courcelles** par un poly **41/50** suivant la **VC n°4**. Une antenne poly de **26/32** alimente un regard au sud du village en prolongement de la **rue de Compiègne**.

2 : LA PROTECTION INCENDIE

La protection incendie est assurée de la façon suivante:

- A Lataule

- **2 PI** raccordés à la conduite principale **rue de Cuvilly** (près de la mairie et à l'angle de la **rue des Vignes**) ;

La protection complémentaire est assurée à partir des mares aménagées d'une capacité supérieure à **120 m³**, et d'une réserve incendie.

- Mares aménagées à l'angle des rues **de Belloy** et **de Compiègne** et en entrée de village **rue de Cuvilly**;
- **1** réserve incendie défendant la **ferme du Moulin**

3 : L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

Le syndicat d'adduction d'eau a été transformé en **2002** en **SIVOM** élargi à la compétence assainissement. Il a été rejoint par la commune de **Cuvilly** pour la compétence assainissement et a pris le nom de **SIVOM BCL**. L'étude d'assainissement est en cours depuis **2003**.

a) Les sols urbains

Les **2** villages sont situés sur des formations de limons à silex développés directement sur l'argile à silex, avec une pierrosité souvent très élevée et des bancs de sable argileux à faible profondeur (*moins de 1m*). Ils sont argileux (*pente moyenne à forte*), limoneux ou limono argileux (*pente faible*), limono argileux sableux (*pente faible à moyenne*) ; **Leur perméabilité est en général très faible.**

b) Les réalisations antérieures

Les assainissements individuels doivent être réalisés par puits d'infiltration.

c) Le projet

Les communes ont opté pour l'assainissement collectif suivant les recommandations de l'étude commanditée par la **CCPS** ; les réseaux collecteurs devraient conduire les effluents à la station d'épuration qui va être réalisée à **Ressons-sur-Matz** (*capacité prévisionnelle, 8000 équivalents habitants*). La réalisation ne devrait pas intervenir avant **2012** au plus tôt d'une part en raison des délais de mise en place des aides du **Conseil Général** et de l'agence de l'eau, d'autre part en raison de l'impact financier pour les ménages (*augmentation de la redevance de la consommation d'eau*). Le **PLU** gère une solution alternative jusqu'à la réalisation des travaux.

3 : LES EAUX PLUVIALES

Un réseau de collecte des eaux pluviales sur l'espace public a été aménagé *rue de Cuvilly* en aval de la mairie. Le réseau rejette les eaux collectées dans la mare située en point bas. La section haute de la *rue de Compiègne* et la *rue de Belloy* sont également reliées à la mare située à l'angle de ces 2 voies. Par ailleurs la collecte des eaux du thalweg nord s'effectue en amont de la **RD938** pour éviter les rejets d'eau sur cette voie.

4 : LES INSTALLATIONS DE GAZ DE FRANCE

La commune de **Lataule** est directement concernée par le centre de stockage souterrain de **Gournay-sur-Aronde** dont les installations se développent sur une soixantaine d'hectares au sud-est du village.

Ces installations se développent principalement en dehors des sites urbanisés. Toutefois le village de **Lataule** est concerné en périphérie par diverses installations :

- 3 câbles **56** alimentant les puits situés sur la commune de **Méry-la-Bataille** passant au sud de la *rue de Belloy*, à **50 m** minimum des propriétés bâties ;
- 1 canalisation eau d'un **O160** à **150 m** du Tour de Ville, entre la **VCL n°2** et le *chemin de Bellicourt* ;
- un rail de protection cathodique abandonnée sous le *chemin de Bellicourt* à l'est du Tour de Ville.

5 : COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

Dans le cadre du Plan Départemental de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés, approuvé par décret préfectoral du **31 mai 1994**, les déchets doivent être recyclés, valorisés, ou incinérés. Seuls les déchets ultimes pourront être traités en centre de stockage.

Le ramassage est assuré dans le cadre de la Communauté de Communes par collecte hebdomadaire avec collecte sélective des papiers et plastiques. Depuis **2006**, les déchets verts doivent être déposés directement à la déchetterie de **Ressons-sur-Matz**. Par ailleurs des bacs destinés à recueillir les fermentescibles sont à la disposition du public sur plusieurs points de collecte. Les déchets sont convoyés vers l'incinérateur de **Villers-Saint-Paul**.

The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that every entry, no matter how small, should be recorded to ensure the integrity of the financial statements. This includes not only sales and purchases but also expenses and income. The document provides a detailed list of items that should be tracked, such as inventory levels, accounts payable, and accounts receivable. It also outlines the procedures for reconciling these accounts and identifying any discrepancies.

The second part of the document focuses on the classification of expenses. It explains how to distinguish between capital expenditures and operating expenses, and how to allocate costs to different departments or projects. This section includes a table that categorizes various types of expenses, such as salaries, rent, utilities, and depreciation. The document also discusses the importance of proper documentation for each expense, including receipts and invoices, to support the entries in the financial records.

The third part of the document addresses the issue of asset management. It describes how to track the acquisition, use, and disposal of physical assets, such as equipment and vehicles. This section includes a table that records the date of purchase, the cost, and the useful life of each asset. It also discusses the methods for calculating depreciation and the impact of asset disposal on the financial statements. The document emphasizes the need for regular physical counts of assets to ensure that the recorded values are accurate.

The fourth part of the document covers the topic of liability management. It explains how to identify and measure the company's obligations to external parties, such as suppliers and lenders. This section includes a table that tracks the terms and conditions of each liability, including the due date and the amount owed. It also discusses the importance of maintaining adequate insurance coverage to protect the company from potential risks. The document concludes by summarizing the key points and providing a checklist for ensuring the accuracy and completeness of the financial records.